



« La Luciole »
36 Rue Emile Vincent
83000 Toulon

OUI-OUI DÉCOUVRE LE SYSTÈME DE RETRAITE PAR POINTS, SOLIDAIRES VAR LUI EXPLIQUE



UN SYSTÈME DE RETRAITE UNIVERSEL ET PLUS JUSTE :

OO : Il doit permettre de construire une solidarité universelle où tous les actifs , du public comme du privé sont solidaires et qui ne pénalise plus les femmes, les polypensionnés, les personnes précaires et les bas salaires.

SV : En retenant toute la carrière et non plus les seules meilleures années, le système de retraite à points est encore moins favorable aux femmes et aux précaires. Aucun dispositif nouveau spécifique aux femmes et/ou précaires ne figure dans le rapport Delevoye !

UNE COMPENSATION DES DIX FORMES DE PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL :

OO :La pénibilité réduit l'espérance de vie, les travailleurs exposés doivent donc partir plus tôt à la retraite et avoir droit à des mesures de prévention.

SV : Le gouvernement a déjà réduit drastiquement le contenu du compte de pénibilité. Le Président de la République est contre l'expression même de pénibilité au travail. Dans le rapport Delevoye, de nombreuses professions vont voir disparaître leurs possibilités de partir plus tôt.

UN DROIT A LA RETRAITE PROGRESSIVE POUR AMÉNAGER LES FINS DE CARRIÈRE :

OO : On ne travaille pas à 60 ans comme à 30 ans . Les travailleurs doivent avoir plus de liberté dans le choix de l'âge et des modalités de leur départ à la retraite.

SV : Pouvoir partir avec une retraite tronçonnée par le nouveau système, avec l'application d'une décote, merci du cadeau.

UN MINIMUM DE PENSION ÉGAL à 100 % DU SMIC POUR UNE CARRIÈRE COMPLÈTE :

OO : Le droit à la retraite doit être le droit à une retraite décente.

SV : Le rapport Delevoye prévoit 1000 € pour une carrière complète. Solidaires revendique une retraite digne pour tou-te-s. On est loin du compte.

UNE GARANTIE A 100 % DES DROITS ACQUIS EN 2025 :

OO : La réforme ne doit pas modifier les droits passés. Seuls les droits acquis après 2025, peuvent être modifiés.

SV : Le rapport Macron prévoit certes de ne pas modifier les droits gagnés avant 2025 mais il transforme en points la retraite théorique calculée au 31/12/2024 au prorata. La retraite versée dépendra bien de la valeur du point au moment de sa liquidation. De plus, le système changeant, la retraite ne sera plus calculée sur les 6 derniers mois mais sur la totalité de la carrière.

DES COMPENSATIONS SALARIALES :

OO : Pour que la réforme permette de contrebalancer pour certaines professions l'abandon de la règle des 6 mois, les compensations doivent se concrétiser en même de temps que la réforme des retraites.

SV : On peut toujours croire que l'ensemble des perdants de la réforme percevront des compensations. Certaines professions, oui ! La majorité, non !

LE MAINTIEN DU DROIT A PARTIR A LA RETRAITE A 62 ANS ET DU DISPOSITIF DES CARRIERES LONGUES :

OO : Ce dispositif des carrières longues permet à ceux ayant commencé à travailler jeunes de partir plus tôt à la retraite.

SV : Ce n'est pas une avancée : c'est juste comme avant !

Alors organisons-nous et luttons pour :

- ☛ Augmenter nos salaires, nos cotisations sociales
- ☛ Une retraite au moins équivalente à 75% du dernier salaire ou des meilleures années de travail
- ☛ Un minimum retraite égal au SMIC pour tous et toutes
- ☛ Un départ possible à 60 ans ou plus tôt pour les métiers pénibles

